

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 958

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

À l'alinéa 17, après le mot :

« organisée, »,

insérer les mots :

« le juge d'instruction, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement corrige un oubli à l'alinéa 17 afin de prévoir la compétence du juge d'instruction de Paris pour les mineurs ayant commis des faits relevant du très haut du spectre de la criminalité organisée.